



# VILLE D'HORNAING

59171

## DECISION N° 2023 – 4

**Objet : Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Réfection de la toiture de l'école Suzanne Lanoy**

Le Maire d'Hornaing,

Vu la nécessité de procéder à la réfection de la toiture de l'école Suzanne Lanoy

Vu le point 25 de la délibération 202002 du 24 mai 2020 déléguant au Maire certains pouvoirs,

### DECIDE



- d'approuver le projet de désamiantage et de réfection de la toiture de l'école Suzanne Lanoy estimé à 64 254.21 € HT,
- de solliciter auprès du Département du Nord une subvention au titre de l'ADVB 2023 à hauteur de 50 %, soit 32 127.11 €.
- d'inscrire au budget 2023 cette dépense en section d'investissement.

Fait à Hornaing, le 29 mars 2023

LE MAIRE,  
Frédéric DELANNOY.

